

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 06/05/2025, et la consultation publiée sur le Profil Acheteur ouvert sur le site <https://www.alsacemarchespublics.eu> le 06/05/2025, pour un marché public de travaux relatif à la « réhabilitation de la gendarmerie intercommunale de Reichshoffen ».

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 03/06/2025 à 12h00, et que le délai de validité des offres a été fixé à 90 jours,

Considérant qu'à l'issue du délai de validité des offres de 90 jours prévu dans le règlement de consultation, une demande de maintenir les offres jusqu'au 30 septembre 2025 a été adressée à toutes les entreprises,

Considérant qu'une entreprise a fait connaître son refus de maintenir son offre initiale, et que plusieurs autres entreprises ont alerté sur leur incapacité à maintenir leur offre au-delà du 30 septembre 2025, dans l'éventualité où une nouvelle prolongation deviendrait nécessaire,

Considérant que la gendarmerie n'avait pas donné son accord formel, au niveau national, pour la réalisation des travaux, avant le 30/09/2025,

Considérant que dans le cadre des demandes de subvention DETR, les dossiers doivent être déposés avant l'attribution des marchés faisant l'objet de la demande de subvention,

Considérant que le lancement de l'appel à projet DETR/DSIL 2026 a été reporté au 15/10/2025,

Considérant que l'attribution des marchés n'était donc pas possible avant la date du 30/09/2025,

DÉCIDE

D'abandonner la procédure.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 13 octobre 2025.

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXÉCUTOIRE
Publié le 17/10/2025
Reçu à la sous-préfecture de Haguenau
le 17/10/2025

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20251013-DEC2025-018-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025